

équilibre de « l'inaccessible accessibilité » avec lequel il doit jouer afin de conserver son charisme de *primus inter pares*. F. Hurllet, quant à lui, s'intéresse aux enjeux politiques, tant pour l'aristocratie que pour la plèbe, de l'absence du prince de l'*Vrbs* et constate le manque d'un modèle à suivre en matière d'itinérance impériale (le long séjour de Tibère à Capri fournit cependant un remarquable contre-exemple). Les réactions du prince lors de spectacles font l'objet de l'article de S. Forichon, qui souligne qu'un bon prince doit faire preuve de *civilitas* et de *moderatio* en assistant publiquement et avec intérêt aux jeux, sans toutefois se donner en spectacle, en répondant favorablement aux demandes des spectateurs et en sanctionnant adéquatement les excès, sans tomber dans la cruauté. En se basant sur l'analyse de trois figures impériales (Auguste, Tibère et Néron), S.H. Rutledge apporte sa contribution à la recherche sur la nécessité pour le prince de s'attirer les faveurs de la plèbe lors de ses conflits avec le Sénat, qui ne sont pas sans rappeler l'opposition tardo-républicaine entre les *optimates* et les *populares*. Y. Le Bohec évalue les rapports entre le prince et l'armée, le premier s'assurant la loyauté de la seconde par des honneurs, le culte impérial, des discours, des avantages pécuniaires et juridiques, mais aussi des sanctions. Véritable force politique, l'armée se révoltera toutefois si le prince se montre indigne de son commandement. L'exemplarité des femmes de la famille d'Auguste, qu'il présente comme les archétypes de la matrone romaine dans son projet de restauration des anciennes valeurs aristocratiques, est étudié par F. Rohr Vio. N. Barrandon se penche sur les modalités de l'*adulatio principis* sous Tibère selon le récit de Tacite : après avoir éclairci les fondements de cette pratique, elle précise le contenu, la nature et les auteurs des *adulationes*, les réactions du prince et présente un tableau analytique détaillé. Pour terminer, H. Fernoux clarifie le rôle des cités grecques et de leurs notables dans l'élaboration de l'image du prince comme bienfaiteur, protecteur, dévot et garant des institutions locales. Une matière aussi vaste que celle étudiée ne peut toutefois être entièrement couverte dans un seul volume et l'éditeur lui-même admet dans son introduction que la réflexion mérite d'être prolongée. Alors que le titre annonce une étude jusqu'à Constantin, l'ouvrage explore davantage le Haut-Empire en manquant d'égale considération pour le Bas-Empire, qui n'est l'objet – total ou partiel – que d'une poignée d'articles : en cela se démarquent les contributions de V. Puech, A. Molinier Arbo et G. Zecchini. Toutefois, outre la multiplicité des sujets étudiés et la diversité des sources invoquées, il faut souligner la place accordée à des groupes parfois oubliés des travaux de recherche : la plèbe, les professeurs, les femmes, l'armée et les cités provinciales. En définitive, à travers les trois dimensions explorées, les travaux présentés permettent de comprendre la complexité de l'essence même du Principat et de ses enjeux et de déconstruire la vision traditionnelle manichéiste de l'empereur.

Sarah VANDENDRIESSCHE

Catherine WOLFF et Patrice FAURE (Éds), *Corps du chef et gardes du corps dans l'armée romaine. Actes du septième Congrès de Lyon (25-27 octobre 2018)*. Lyon, CEROR – Paris, De Boccard, 2020. 1 vol. broché, 17 x 26,5 cm, 816 p., ill., tableaux. (COLLECTION ÉTUDES ET RECHERCHES SUR L'OCCIDENT ROMAIN, 53). Prix : 70 €. ISBN 978-2-36442-092-2.

Les Colloques de Lyon sur l'armée romaine ne doivent plus être présentés. Initiés par Yann Le Bohec, ils parcourent régulièrement tous les aspects de la recherche, de la hiérarchie (1994) aux cultes (2006), des légions (1998) aux auxiliaires (2014), en passant par le métier de soldat (2010) et l'Antiquité tardive (2002), sans oublier le tout premier hors-série traitant des militaires romains en Gaule civile (1991). Dans un premier temps associée aux travaux, Catherine Wolff a pris la relève de l'édition, aujourd'hui rejointe par Patrice Faure dont on ne pourrait manquer l'étude des centurions légionnaires de l'époque sévérienne (*L'aigle et le cep*, Bordeaux, 2013). Généralement pensés dans la perspective de produire des résultats qui puissent offrir à la communauté scientifique (et non seulement aux spécialistes) un outil de travail et de réflexion utile et le plus complet possible, ces colloques constituent un apport substantiel à la recherche historique du monde romain, dans un secteur essentiel à la compréhension du fonctionnement d'un État très militarisé et très impérialiste, qui a inondé le monde de ses soldats pendant une très longue période. Les actes qui en sont issus sont tous devenus des piliers de la bibliographie. Le titre, peut-être un peu surprenant, de la dernière livraison s'explique par un regard porté non seulement sur les différentes troupes chargées de la garde des commandants, de la Royauté au Bas-Empire, mais aussi aux corps proprement dits, celui du chef, dont il faut préserver l'intégrité, mais aussi celui du soldat, censé le protéger. Autre caractéristique particulièrement intéressante, le fait que le colloque et ses actes abordent le sujet sur la longue durée, permet au volume de regrouper dans un même livre « des études qui restent certes inscrites dans une périodisation précise, mais qui offrent *in fine* un panorama chronologique couvrant plus de mille ans d'histoire de la garde des corps et de ses acteurs ». Également à souligner, la complémentarité des articles qui présentent à la fois *aggiornamento* des grands classiques du sujet (Durry et Passerini pour les cohortes prétoriennes, Speidel pour les *equites singulares* et Bellen pour les *corporis custodes* germaniques, pour ne citer que les plus complets et les plus connus), et horizons nouveaux, notamment ouverts par des découvertes épigraphiques significatives, à Rome même, ou dans les provinces. En particulier en matière de diplômes militaires. Les grandes lignes qui traversent les études peuvent être relevées : polyvalence des militaires (les gardes ne furent jamais limités dans leur activité de garde mais généralement impliqués aussi dans le maintien de l'ordre) ; problématique du recrutement et du statut juridique des gardes, avec des troupes de citoyens romains (comme les prétoriens) et des unités de pérégrins (*Germani* et *equites*), italiens ou provinciaux ; qualification de « troupes d'élite » dotées de privilèges, aptes à donner un relief particulier aux soldats, et ses critères de reconnaissance, dont la proximité des chefs, en particulier des empereurs : « la présence des gardes participait du cérémonial du pouvoir et de l'expression de la puissance des personnes protégées ». Dans cette perspective, l'examen de ces unités et le vocabulaire qui les entoure, le discours des historiens romains, permettent de s'interroger sur le type de régime qui les utilisait. L'institution des cohortes prétorienne par Auguste est à cet égard, et à juste titre, généralement considérée comme l'un des signes évidents de la mise en place d'un pouvoir de type personnel et monarchique. Parcourons rapidement le volume, afin de faire apparaître les temps forts et les signatures. Le premier chapitre, intitulé « corps et gardes, des origines aux *imperatores* », s'ouvre logiquement sur un aperçu de ce que l'on peut connaître de l'époque royale (A. Cherici), suivi d'une étude originale sur « le corps du chef de guerre à l'époque républicaine » par M. Engerbeaud,

qui envisage notamment la question du sacrifice du chef et celui des dépouilles, ce qui révèle l'importance symbolique que les Anciens accordaient à la corporalité du chef. Fr. Cadiou se préoccupe des gardes montées de la République avec l'apparition de la formule *cohortes praetoriae* chez Cicéron, César ou Salluste, et leur définition ; l'auteur à la suite d'un examen précis des textes conclut plutôt, et à la différence de certains de ses prédécesseurs, à une troupe d'élite choisie personnellement par le général comme « troupe de choc » plutôt que comme garde personnelle. Le deuxième chapitre porte sur les corps, de l'empereur et du garde. W. Havener s'intéresse au « corps militaire » de l'empereur, autrement dit à la manière dont le corps de l'empereur était utilisé comme un instrument de reconnaissance du rôle particulier qui lui était attribué par toutes les composantes de la société. En complément, B. Lefebvre s'attache aux représentations des corps des gardes sous le Haut Empire et à la manière dont ils « font corps » avec leur chef d'une manière symbolique qui dépasse la simple défense physique. Ouvrant le chapitre 3, empereurs et préfets, P. Le Roux montre combien les tâches des prétoriens étaient multiples, service de l'ordre, défense de l'armée, maintien de la paix, et que la notion de « garde impériale » qui leur est généralement attribuée est restrictive et ne correspond pas au vocabulaire de l'époque. Toujours à propos des prétoriens, B. Rossignol passe au niveau du commandement et analyse les compétences militaires des préfets du prétoire, avec une liste référencée d'Auguste à Philippe. Retour aux soldats du prétoire dans le chapitre 4, avec D. Redaelli qui examine en synthèse leurs fonctions, leur rôle politique et leur recrutement, notamment d'après une documentation nouvelle. G. Crimi reste dans le même thème et propose un *aggiornamento* des ouvrages classiques déjà cités, Durry et Passerini, en soulignant les nouveautés de la recherche récente. Poursuivant ses recherches sur la pratique religieuse dans les camps (voir *AC* 86 [2017], p. 456-458), Chr. Schmidt Heidenreich décrit celle des *castra praetoria* dans la mesure du possible, car il doit se contenter d'une documentation partielle : toute la question de l'insertion des soldats dans le paysage religieux de Rome reste à préciser. Le chapitre 5 « autour de la garde » traite des autres corps de troupes affectés plus ou moins directement aussi à des fonctions de garde : les *speculatores* et les *statores* (Y. Le Bohec). Au chapitre 6, on passe aux cavaliers : d'abord les *Germani* d'époque julio-claudienne (K. Geluk et G. L. Gregori) à propos desquels ils reprennent les questions *ab ovo* (avec un dossier de sources), traitant avec beaucoup (trop) de prudence les avancées de Bellen. Ensuite viennent les *equites singulares*, dont les synthèses de Speidel sont peu modifiées par quelques éléments nouveaux, et pour lesquels C. Wolff dresse une brève mise au point. De Rome, le chapitre 7 nous transporte dans les provinces. R. Haensch poursuit en quelque sorte l'article précédent en s'intéressant aux *singulares* des gouverneurs, également traités par M. P. Speidel, et envisage uniquement les nouveautés depuis 1978. En particulier, une tombe monumentale à pilier d'un vétéran de Rhétie, *eques singularis* qui était aussi *negotiator artis vestiariae*, offre un témoignage intéressant sur la position sociale de cet *officialis* (*AE* 2015, 1031). Mais la désignation de sa troupe en tant que *numerus* montre aussi que même une province prétorienne avec une seule légion comptait deux *numeri*, un d'*equites singulares* et un de *pedites singulares*, ce qui avait été supposé mais contesté. L'auteur s'intéresse aussi aux fonctions de ces soldats sélectionnés et à leur nombre ; il revient sur une tablette de *Vindolanda* (*TV* 154) dans laquelle on voit

c. 50 *pedites singulares* issus d'une seule cohorte de Tongres, ce qui montre l'importance du contingent de *singulares* d'une province consulaire. Dans la foulée, Fr. Bérard étudie les gardes du corps des officiers, de Rome et des provinces, pour constater une faible documentation, y compris pour les garnisons de l'*Vrbs*. Il relève des *secutores* pour les tribuns des vigiles, des *singulares* pour ceux des prétoriens et peut-être des troupes auxiliaires, et des *statores* auprès des légats de légion. Les *singulares* de Lambèse font ensuite l'objet de l'article d'A. Gros Lambert. Le chapitre 8 consacré aux dossiers documentaires s'ouvre par une étude très importante de D. Dana sur les corps de garde dans les diplômes militaires. Le développement considérable de cette documentation au cours de ces dernières années avait rendu nécessaire la reprise complète du sujet. Un catalogue raisonné des c. 190 diplômes exploités complète le travail et donne accès aux sources, qui concernent à la fois à Rome les *equites singulares* et les soldats des cohortes urbaines et prétoriennes : examen du formulaire et son évolution, privilèges octroyés, routine militaire et recrutements. F. Beutler édite ensuite une nouvelle épitaphe de *Carnuntum* datant de 171 (AE 2017, 1152) portant le nom de deux prétoriens (ici corrigés) connus par un *laterculus* de Rome (CIL VI 32522) ; elle date de la campagne de Marc Aurèle contre les Marcomans et les Quades où il séjourna à *Carnuntum*. L'autre intérêt est la qualification du dédicant en tant que *heres fiduciarius*, ce qui signifie qu'il était chargé d'un fidéicommissaire pour la succession et donc obligé de remettre les biens hérités à une autre personne sous certaines conditions. La contribution suivante est archéologique : elle décrit une caserne du II^e siècle découverte sur les pentes du Caelius (S. Morretta et R. Rea). Ont été mis au jour des logements de soldats, la *domus* du commandant, le jardin et l'édifice de service mais on ne peut actuellement préciser leur affectation. Le chapitre 9 « sur la route » rappelle qu'il y avait lieu de garder les chefs également dans leurs voyages. L'article de P. Cosme montre que, si les escortes de l'époque républicaine sont moins bien connues, le *comitatus* d'un empereur (ou d'un gouverneur de province) était davantage qu'un simple accompagnement militaire, plutôt un cortège, lequel pouvait aussi encadrer le voyage des épouses ou mères de prince. Elles pouvaient être pérennes à l'image du pouvoir de ceux qu'elles accompagnaient et former la matrice de véritables factions. Prenant l'exemple d'un événement historique, M. A. Speidel analyse l'assassinat de Caracalla, le 8 avril 217, et remarque que l'Histoire Auguste emploie pour définir sa garde le terme de *protectores* qui deviendra ultérieurement un titre officiel pour les gardes de l'escorte. Toujours dans le cadre du *sacer comitatus*, M. Petitjean analyse les unités de garde de la période 193-312 pendant les expéditions militaires. Il montre que les prétoriens et les *equites singulares* ne sont pas en déclin mais réorganisés pendant cette période avant leur remplacement sous Constantin : on parle alors de *vexillationes equitum* qui forment le noyau armé et permanent de ces corps expéditionnaires et constituent une puissante réserve tactique lors des batailles rangées. Le chapitre 10 nous transporte dans l'Empire tardif. J. M. Carrié envisage les recompositions de la garde au IV^e siècle, M. Emion les *protectores Augusti* dont nous avons vu les prémices sous Caracalla (ou à propos de Caracalla), S. Janniard les *scholes* palatines et leur place dans les structures militaires palatiales tardives, G. Sartor, les fédérés comme gardes du corps du chef (empereur, officiers, chefs fédérés) du III^e au VI^e siècle – une quasi-monographie, p. 522-625 – avant de brèves observations méthodologiques de P. Le Roux. Un ouvrage passionnant,

un tableau militaire des plus utile, une somme qui trouvera une place privilégiée dans les bibliothèques, dans de nombreuses spécialités.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Patrick LE ROUX, *L'Empire romain. Histoire et modèles. Scripta varia III*. Édition présentée par Yvan MALIGORNE avec la participation de Sabine ARMANI et Nicolas MATHIEU. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022. 1 vol. broché, 16,5 x 23,5 cm, 666 p., ill. (HISTOIRE). Prix : 32 €. ISBN 978-2-7535-8207-1.

La production scientifique de Patrick Le Roux est considérable. Après deux premiers volumes consacrés principalement l'un à la Péninsule ibérique et l'autre à l'armée romaine, ses élèves et collègues ont décidé de dédier à son œuvre un troisième tome de *Scripta varia*, traitant de tous ces aspects réunis et ce depuis 2011. La conception en est identique, avec une recomposition complète uniformisée, des index, une bibliographie générale et une bibliographie de l'auteur. Malgré leur date récente, la plupart des articles sont dotés d'un postscriptum où P. Le Roux met à jour ses informations et ses opinions, ce qui constitue toujours un plus offert par ce type de collection. Les contributions sont regroupées selon plusieurs thèmes : le premier traite des concepts et définitions des empires antiques, et de l'Empire romain en particulier, selon une analyse historiographique ; dans la foulée, l'auteur se concentre sur les apports de Plin l'Ancien à la matière, puis aux relations que l'on peut soutenir entre les provinces et les nations modernes, pour s'attarder sur les provinces hispaniques et sur la péninsule américaine que l'archéologie a permis de sortir de l'isolement où on la plaçait naguère dans la vaste problématique de la « romanisation ». La deuxième partie, dont le titre n'est pas très explicite (Temps et temporalités), reprend une série de questions générales qui sous-tendent nombre de problèmes précis, à savoir notamment le droit latin, la conception impériale de la guerre et l'accession au pouvoir des empereurs, appliquée à Trajan et Hadrien. La troisième section comprend les études traitant de cités ou de monuments précis, en Hispanie (*Segobriga* et *Baelo*), puis à des thèmes municipaux de grande implication historique, sénateurs locaux, magistrats locaux, fonctionnement de l'*ordo decurionum* : une synthèse bienvenue sur un thème important et parfois difficile à cerner des institutions des cités ; la quatrième est entièrement consacrée aux territoires et peuples des Hispanies et Lusitanie où revient aussi la question discutée de l'« *Interpretatio Romana* » au sens non pas religieux que l'on attendrait, mais plus général de la « romanisation », un thème récurrent dans la pensée de l'auteur. Une série d'études plus dispersées, souvent d'importance épigraphique, constitue la cinquième partie. On se réjouira de trouver réunies des publications souvent parues dans des contextes peu diffusés, dont l'accessibilité et l'intérêt sont servis par des index précis et des compléments. On n'oubliera toutefois pas, à propos de débats complexes, l'aspect parfois tranché ou polémique des positions défendues par P. Le Roux : ce parti pris éditorial invite les lecteurs à élargir leur information, à confronter les idées, dans une démarche critique qui ne manquera pas de faire apparaître tout l'intérêt des différents travaux de l'auteur.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER